

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 22 Mars 2019

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13 L'an deux mille dix-neuf

Présents : 08 Le : 22 Mars

Votants : 09 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15.03.2019.

Présents : DERC Jean-Claude, MARTIN Sandrine, DUBOURDIEU Leslie, DIO Bernard, MIRAMBET Sébastien, BAZAS Jean-Marie, LECOMTE Christelle, LAFITTE Frédéric.

Procuration : REYNAUD Bernard à DIO Bernard.

Secrétaire de séance : LECOMTE Christelle.

Compte rendu du 21.02.2018 : approuvé à l'unanimité.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 1 : Vote du Compte Administratif 2018.

M. le Maire présente de compte administratif 2018. Après débat, M. le Maire quitte la séance. M. Bernard DIO est élu président de séance. Les membres présents votent le C.A. et arrêtent ainsi les comptes :

Fonctionnement : Dépenses : 541 706,14 ; Recettes : 777 620,88

Investissement : Dépenses : 339 214,02 ; Recettes : 420 206,97 ; Restes à réaliser : 23 680

Résultat de clôture de l'exercice : Investissement : 80 992,95 ; Fonctionnement : 235 914,74

Total : 316 907,69.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 2 : Vote du compte de gestion 2018.

M. le Maire présente le compte de gestion 2018 établi par M. le percepteur de Marmande. Le conseil municipal vote le compte de gestion 2018 tel que présenté.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 3 : redevance d'occupation du sol par France Telecom.

Au 1^{er} Janvier 2019, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics, le coefficient d'actualisation qui en ressort est de 1,35756197.

Les tarifs pour cette année sont :

Artère aérienne (km) : 54,30 €

Artère en sous-sol (km) : 40,73 €

Après en avoir délibéré, et conformément au décret ci-dessus référencé, le conseil municipal :
 - décide d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus pour la redevance 2018 soit :

Artère aérienne : 12,030 x 54,30 € = 653,23 €

Artère en sous-sol : 12,457 x 40,73 € = 507,34 €

Total : 1 110,08 € soit arrondi : 1 161 €

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 4 : renouvellement convention d'utilisation d'Aquaval.

Monsieur le Maire présente la convention de renouvellement d'utilisation du complexe aquatique du Val de Garonne, AQUAVAL, pour l'année 2018-2019. Le tarif est de 38 € par enfant et par trimestre.

Le conseil municipal donne son accord pour renouveler cette convention pour l'année scolaire 2018-2019.

V - Dossier n° 5 : Délibération n° 5 : restitution caution logement communal n° 1.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire du logement communal n° 1, sis au bourg en bas à droite, a libéré celui-ci le 28 février 2019.

Un état des lieux a été effectué. Celui-ci étant satisfaisant, il convient de restituer la caution versée par le locataire à l'entrée dans le logement.

Le conseil municipal accepte de restituer la caution du logement d'un montant de 429,41 €.

VI - Dossier n° 6 : Demande de subvention exceptionnelle pour voyage scolaire élèves inscrits au collège du Mas d'Agenais.

M. le Maire présente la demande d'une participation de la commune émanant du collège du Mas d'Agenais pour un voyage scolaire de deux enfants domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la non attribution d'une subvention à cette demande.

VIII - Dossier n° 8 : Devis du SDEE 47 pour un candélabre dans le Bourg.

Suite à la détérioration d'un candélabre dans le bourg, un devis de réparation a été demandé auprès du SDEE 47. Le remplacement de celui-ci s'élève à 2 920,52 € T.T.C. La participation communale est de 1 581,95 euros.

Le conseil municipal accepte ce devis et autorise M. le Maire à demander le remplacement de ce candélabre.

IX - Dossier n° 9 : Rapport RGPD.

M. le Maire présente le rapport d'état des lieux de la mission RGPD établi par le CDG 47.

- Questions diverses.

- Commission du Personnel.

Sandrine Martin fait le rapport de cette commission qui a été réunie le 11 mars 2019 pour établir les réponses au courrier adressé par les agents :

- revalorisation de l'IFSE et instaurant du Complément Indemnitaire Annuel : saisine de la commission administrative du CDG 47,

- polyvalence d'un agent technique des espaces verts,

- participation financière à la protection sociale complémentaire du risque prévoyance avec critère de modulation en fonction du temps de travail : saisine du comité technique.

Bons cadeaux : la collectivité a obligation d'apporter une prestation d'action sociale auprès de ses agents (loi du 09.02.2007).

Demande de chèques restaurant : une restauration collective existant, cette demande n'est pas accordée.

- Passage d'heures d'été du 01 juin au 01 octobre : le conseil municipal fixe la période du 15 juin au 31 août de 7h à 14h (pause de 30 mn obligatoire après 5 heures de travail continu).

- Demande d'évolution de grade pour un agent.

Accord de la collectivité pour présenter le dossier auprès de la commission administrative paritaire du CDG 47.

- Demande d'ouverture d'un compte épargne temps.

Les modalités de fonctionnement sont à définir afin de les présenter au comité technique du CDG 47.

- Courrier du Conseil Départemental :

M. le Maire présente un courrier, reçu ce jour, du Conseil Départemental concernant une motion relative à la desserte des gares de Marmande et d' Agen par les trains intercités.

- Travaux de voirie sur la commune par VGA :

M. le Maire présente le planning du faucardage.

- Travaux au logement communal n° 1 :

Bernard Dio présente le devis de Ges Habitat pour le remplacement de la fenêtre de la salle de bain et des fenêtres avec stores pour les trois chambres du haut pour un montant de :

3 732 H.T. soit 4 478,40 T.T.C.

Il remercie Frédéric Lafitte pour la réalisation des menus travaux effectués dans ce logement.

La séance est levée à 23h45.

N° délibération	OBJET	N° page
01	Vote du Compte administratif 2018	5
02	Vote du compte de gestion 2018	5
03	Redevance occupation du sol par France Telecom	5
04	Renouvellement convention Aquaval 2018/2019	5
05	Restitution caution logement communal n°1	6
06	Augmentation loyer logement communal n°1	6